

**Événement de haut niveau de la présidence italienne
du Comité des ministres du Conseil de l'Europe
sur l'équilibre entre vie
professionnelle et vie privée
dans la perspective de l'autonomisation des femmes**

**Conférence organisée en partenariat avec
le Ministère de la Famille et de l'égalité des chances
d'Italie et le Conseil de l'Europe**

**12 avril 2022
Rome, Italie**

Note conceptuelle provisoire



*Ministro per le Pari Opportunità
e la Famiglia*



Presidency of Italy
Council of Europe
November 2021 - May 2022
Présidence de l'Italie
Conseil de l'Europe
Novembre 2021 - Mai 2022



Dans le cadre du Conseil de l'Europe, les questions liées à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes ont été abordées par la compilation, l'adoption et la mise en œuvre de divers instruments de nature normative et programmatique. L'autonomisation des femmes signifie que les femmes et les filles doivent pouvoir apporter leurs idées et leurs stratégies ; l'autonomisation exige qu'un véritable équilibre soit trouvé lorsque les femmes et les filles assument des rôles et des engagements dans la vie publique et professionnelle et dans la sphère personnelle, sans que cela les oblige à choisir l'une à l'exclusion de l'autre.

Dans le domaine du travail - sujet à de grands bouleversements en raison de la pandémie - cela implique un ensemble complexe d'engagements de réformes juridiques et politiques en vue d'une harmonisation avec la vie privée comme incitation à l'autonomisation elle-même, y compris des services éducatifs, sociaux et de soins adéquats, et des mesures efficaces pour combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi que pour garantir des emplois moins précaires pour les femmes.

Au niveau culturel, la lutte contre les stéréotypes, ainsi qu'une réglementation efficace prévoyant un congé parental, peuvent faciliter une répartition équilibrée du travail de soin entre les hommes et les femmes et favoriser ainsi la conciliation entre vie privée et vie professionnelle pour tous et toutes.

La Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 appelle à une participation active des femmes et des filles aux décisions concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en tant que condition préalable à l'indépendance économique et pour surmonter les écarts entre les femmes et les hommes dans les secteurs public et privé. Parmi d'autres textes, citons la Recommandation R(96)51 du Comité des Ministres sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, du 19 juin 1996, qui peut être lue avec cette idée en tête.

Il convient également de prêter attention, dans ce contexte, à la forme des solutions de travail à temps partiel ou de télétravail offertes aux employé-es de l'administration publique et des entreprises privées : des formes d'emploi très flexibles, soutenues par les mesures de protection sociale et économique nécessaires, peuvent fournir aux travailleurs et aux travailleuses les moyens appropriés et équilibrés de gérer leur parcours professionnel.

Cet événement de haut niveau vise à favoriser un large débat sur certains aspects centraux de la réalisation de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, de la prévention de la discrimination fondée sur le genre et du dépassement des obstacles sociaux et culturels. L'objectif est de soutenir les choix professionnels et les parcours de carrière satisfaisants grâce à des solutions flexibles et dynamiques compatibles avec les activités menées dans les sphères personnelle, privée et familiale.

Participants et participants ciblé-e-s : Politicien-nes, fonctionnaires, ambassadeurs et ambassadrices, diplomates, universitaires, société civile, jeunes, journalistes.

Format de la conférence : événement d'une journée, format à confirmer.